

# Visions paysannes de la sécurité alimentaire

**Le ROPPA\* et la Commission européenne se concertent à Bruxelles pour une action mieux adaptée.**

Ce fut l'objet d'un atelier tenu en février dernier à Bruxelles où avaient également pris part des responsables paysans de Madagascar et du Mozambique, des ONG européennes engagées dans l'accompagnement des mouvements paysans africains et l'Inter-Réseaux. Un échange qui a permis aux OP d'exprimer leurs préoccupations en matière de sécurité alimentaire et de prendre connaissance de la stratégie de l'Union européenne dans ce domaine.

## Reconnaître la dimension culturelle de la sécurité alimentaire

C'est un peu le plaidoyer lancé par les participants africains à cet atelier, pour qui la sécurité alimentaire renvoie à un mode de consommation et à un mode de vie, contrairement à la vision qu'en ont les intervenants extérieurs qui la réduisent souvent à un simple problème de disponibilité en aliments. A travers des études de cas, tous se sont attachés à démontrer les valeurs qui en découlent.

Ainsi, **Ciré Soumaré** du Mali (*Coordination des OP du cercle de Kayes*), région enclavée mais disposant d'importantes liquidités de l'émigration) a évoqué la question des céréales qui font l'objet de spéculations de la part des commerçants locaux. Un programme d'appui mené par l'ONG italienne *Terra Nuova* sur financement européen avait permis aux OP d'intervenir dans le stockage des céréales. Mais la deuxième phase du programme n'a pas été retenue par la Commission euro-



François Gallier

péenne qui a choisi de soutenir d'autres actions dans le nord du pays.

Pour **Djibo Bagna** (*Plate-forme des OP du Niger*), la sécurité alimentaire, dans un pays confronté à de mauvaises conditions climatiques et, jusqu'à récemment, à un contexte socio-politique de crise, est de s'assurer avant tout d'une alimentation suffisante entre deux cycles de production. Il a indiqué que les stocks de céréales sont utilisés pour financer des imprévus (santé, décès) mais aussi, de plus en plus, pour assurer les frais de scolarité des enfants. Toutes ces contributions demandées aux populations fragilisent leur sécurité alimentaire dans la mesure où elles sont obligées de prélever sur leurs stocks pour faire face à ces dépenses.

Attirant l'attention de la Commission sur les difficultés rencontrées par les mouvements paysans pour être reconnus et associés aux programmes et politiques les concernant (« Quand on leur demande leur avis c'est sur des actions déjà ficelées »), il a souhaité que les OP soient impliquées dès l'amont à l'élaboration des programmes de sécurité alimentaire. Un effort devrait être également porté sur le renforcement des OP « spontanées » par rapport à celles créées de l'extérieur.

Dans leur réponse, les représentants de la Commission européenne ont insisté sur le caractère représentatif des organisations de la société civile. De leur point de vue, les OP ne peuvent être considérées comme uniques interlocutrices de cette société civile dont font aussi partie les commerçants.

**Ousmane Ndiaye** du Sénégal, a présenté le *Programme spécial de sécurité alimentaire* de la FAO mise en œuvre par le CNCR\*. Une expérience qui a permis de réduire le coût des aménagements hydroagricoles d'environ 30% et d'aider les OP à faire appel à des structures privées locales pour la réalisation de micro-projets. Mais de telles initiatives supposent que les OP disposent d'une expertise de qualité, ce qui demande du temps et des moyens financiers.

**Ndiogou Fall**, le président du ROPPA, a pour sa part insisté sur le renforcement des capacités des OP pour mieux appréhender les contraintes liées à leur environnement (commerce mondial, infrastructures, etc.). Il a également indiqué qu'il ne faudrait pas pousser à une spécialisation de la production agricole. Il conviendrait plutôt d'envisager un développement de services diversifiés en milieu rural, sachant que les familles rurales combinent différentes activités

- en plus de l'agriculture et que la sécurité alimentaire ne représente qu'un élément d'un ensemble plus large.

Les participants ont cependant souligné le décalage entre les textes et la réalité. Pour eux, les nouvelles modalités liées aux Accords de Cotonou ne pourront entrer en application que dans la mesure où les organisations non étatiques seront capables de faire pression pour pouvoir les utiliser. Ils ont également relevé l'insistance de la Commission pour le cadre national et local alors que l'histoire même de l'Europe laisse à penser qu'elle pourrait jouer un rôle majeur dans la construction sous-régionale en Afrique. Or ce niveau ne semble pas être tenu pour une priorité au regard des moyens alloués. En retour, les représentants de la Commission ont précisé que le niveau sous-régional concerne davantage les politiques sectorielles alors que l'approche développement rural doit s'enraciner dans le local, en liaison avec les gouvernances locales et les processus de décentralisation. Enfin, ils ont pointé le fait que la Commission considère la société civile ou les organisations non étatiques comme un ensemble alors que cet ensemble recouvre des institutions de nature très différente : ONG, OP, secteur privé, etc.

### **Encourager la participation des OP à différents niveaux d'interventions**

- Ainsi, au cours de cet atelier, les OP ont réaffirmé leur attachement à une agriculture paysanne basée sur la famille, combinant aussi des activités non agricoles et guidée par certaines valeurs comme la dimension culturelle de l'alimentation.
- Elles ont demandé que les écarts de compétitivité soient pris en compte par des mécanismes de régulation pour protéger l'agriculture africaine de la concurrence des agricultures subventionnées du Nord.
- Elles ont aussi réaffirmé la légitimité des OP, compte tenu de l'importance de la population rurale dans les pays africains (60 à 80%), à participer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles nationales dont l'absence ou les carences peuvent être

## **Le cadre d'intervention de la Commission européenne**

Ces axes d'intervention, présentés par Philip Mikos (dg dev - Stratégies), Chantal Hebberecht (Europaid - Sécurité alimentaire) et Gilles Desesquelles (dg dev - Coopération décentralisée) s'inscrivent dans un contexte général de baisse des financements directs aux activités agricoles et de diversification des actions (secteur social, infrastructures, secteur productif)\*. Étant donné que la Commission ne dispose pas d'outils ou de savoir-faire pour renforcer directement les associations locales, sa stratégie est de rechercher les articulations entre actions locales et politiques nationales.

Concernant la sécurité alimentaire, des réformes récentes ont conduit la Commission à concentrer ses efforts vers un certain nombre de pays prioritaires selon un code de bonne conduite. Le budget sécurité alimentaire représente environ 500 millions d'euros\* dont 50% transitent par les gouvernements, 25% par des ong et le reste par des programmes internationaux (Programme alimentaire mondial). Cependant, face à la multiplicité des formes de coopération, il reste difficile d'avoir une vision d'ensemble de ses interventions dans les différents pays, sans doute à cause de la difficulté à estimer les besoins réels de la société civile.

Toutefois, avec l'inscription du dialogue politique comme clé de voûte des actions de développement, les ouvertures contenues dans le récent Accord de Cotonou (suite de Lomé) entre l'UE et les ACP constituent une véritable « révolution culturelle ». Cet accord prévoit en effet que jusqu'à 15% du budget des Plans indicatifs nationaux (cadre de coopération entre l'UE et chaque pays ACP) seront alloués à des acteurs non étatiques. Une liste d'organisations bénéficiaires « crédibles et représentatives » sera établie conjointement par un ordonnateur national et le délégué européen sur place, qui aura également la responsabilité de gérer ces fonds.

\* voir le site [www.rurpol.org](http://www.rurpol.org)  
\* 1 euro = 6,57 FF

facteurs d'insécurité alimentaire. Cette sécurité alimentaire étant tributaire de facteurs dépassant le cadre national, les actions à entreprendre doivent s'intégrer dans une perspective régionale, au sein de mécanismes paritaires associant les pouvoirs publics et des représentants ruraux.

- Les appuis destinés au renforcement des OP doivent se concevoir et être gérés par les OP elles-mêmes. Ces appuis doivent simultanément concerner les niveaux locaux, nationaux et sous-régionaux et s'étaler dans le temps pour prendre en compte la maturation des processus d'organisation.

La problématique posée par les ONG a surtout concerné l'amélioration de l'accompagnement des OP, ainsi que le souci de faire connaître la vision de la sécurité alimentaire partagée avec les OP et de la promouvoir auprès des autres ONG, des opinions publiques européennes et de « leurs » coopérations bilatérales. Le travail des ONG doit donc combiner

différents niveaux d'intervention (local, national, international) en veillant à ce que des moyens soient mis au service du dialogue politique et en veillant à ce que les mécanismes de participation des OP soient pertinents et réels. Elles ont également souhaité travailler davantage en réseau européen autour du renforcement des mouvements paysans africains et en réponse aux sollicitations des OP. Logique qui permettrait de sortir du face à face ONG /OP, pour aboutir à une meilleure cohérence entre les actions des différentes ONG. ■

*Compte-rendu de Denis Pesche*

\* Réseau des organisations paysannes et producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest.  
\* CNCR : Conseil national de concertation des ruraux.

**Le rapport sur cette rencontre est disponible au collectif Stratégies Alimentaires.**  
Email : [csa@csa-be.org](mailto:csa@csa-be.org)